

de contribution, ou par quelque autre occasion que ce soit, il survenait quelque difficulté qui empêchât l'établissement du dit séminaire, ou qui le troublât dans la suite, l'évêque, avec les députés ci-dessus marqués, ou le synode provincial, selon l'usage du pays, pourra, suivant l'état des églises et des bénéfices, régler et ordonner toute les choses en général et en particulier qui paraîtront nécessaires et utiles pour l'heureux progrès du séminaire et de modérer même et augmenter, s'il en est besoin, ce qui a été dit ci-dessus."

Telle est l'institution des séminaires suivant le concile de Trente.

(A suivre.)

L'ENQUETE

Sur l'enseignement secondaire en France

LE LATIN

N discute beaucoup en France la question de l'enseignement secondaire dans les lycées et collèges dépendant de l'Université. D'aucun, voulant réformer cet enseignement, prétendent qu'il faudrait surtout diminuer notablement la part donnée jusqu'ici au grec et au latin pour faire plus grande celle des langues modernes. Ces discussions ont eu leur écho jusqu'ici. On aimera peut-être à connaître sur ce grave sujet l'opinion de quelques hommes très connus et dont l'autorité en pareille matière est indiscutable.

La commission nommée spécialement dans le but d'éclairer les autorités universitaires a entendu, en effet,